

**Séance publique du 14 novembre 2005**

**Délibération n° 2005-3038**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Les Minguettes Max Barel - Grand projet de ville (GPV) - Réaménagement des espaces extérieurs des copropriétés des Caravelles avant rétrocession - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du grand projet de ville (GPV) de Vénissieux les Minguettes Max Barel, la communauté urbaine de Lyon envisage la remise en état des espaces extérieurs des copropriétés dites des Caravelles, avant de les leur rétrocéder.

Lors de la dissolution de l'Association syndicale des propriétaires de l'ensemble Vénissieux les Minguettes (ASPEVM), les emprises dont celle-ci était propriétaire ont été rattachées au domaine communautaire.

Les espaces extérieurs des cinq immeubles des Caravelles (parkings périphériques et cour intérieure) devaient être rétrocédés aux copropriétaires des immeubles, sur la base d'un plan établi par le cabinet de géomètres Perrot. La constitution, en février 2003, entre les cinq copropriétés concernées par le projet, d'une Union de droit, a permis d'envisager la rétrocession.

Il a été convenu que la Communauté urbaine procéderait à une remise en état des emprises avant de les rétrocéder à l'Union de droit.

A l'issue d'un travail de concertation avec l'Union de droit, un accord a été trouvé sur le contenu des travaux à réaliser par la Communauté urbaine.

Le programme d'aménagement prévoit :

- la réfection des enrobés sur les parkings de surface et la circulation y afférente, à la périphérie extérieure des immeubles, ainsi que sur la voie d'accès aux garages en boîte situés à l'arrière des immeubles 331 et 332,
- le nettoyage de la partie centrale de la cour intérieure et la réalisation d'un revêtement ghorr,
- la remise en état des espaces verts (abattage, terrassements, engazonnement, remplacement des arbres morts),
- le remplacement du grillage entourant les boîtes de stationnement situés à l'arrière des immeubles 331 et 332,
- la réinstallation de bancs et corbeilles.

Les aménagements ne prévoient ni l'installation d'une clôture périphérique de séparation entre le domaine public et le futur domaine privé de l'Union de droit, ni une intervention sur l'éclairage public, ni la réinstallation de jeux d'enfants.

Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine dans le courant de l'année 2006.

Le coût prévisionnel de l'opération s'établit à 250 000 € TTC.

Le financement de l'opération pourrait être le suivant :

- Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)	46 400 €
- Communauté urbaine	154 900 €
- Région	48 700 €
	<hr/>
total	250 000 €

Après aménagement, les emprises seront rétrocédées à l'Union de droit. Une délibération particulière sera prise à cet effet.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 17 octobre 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le programme d'aménagement des espaces extérieurs des copropriétés des Caravelles dans le quartier des Minguettes Max Barel à Vénissieux avant rétrocession des emprises, pour un coût global prévisionnel de 250 000 € TTC, avec le plan de financement suivant :

- Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)	46 400 €
- Communauté urbaine	154 900 €
- Région	48 700 €

**2° - L'opération** Vénissieux - GPV requalification Caravelles, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville, pour un montant de 250 000 € en dépenses et de 95 100 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

- . 150 000 € en 2006
- . 100 000 € en 2007

- pour les recettes :

- . 95 100 € en 2007

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,